

SIEEDV

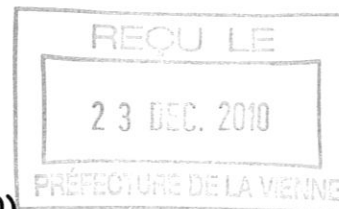
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REUNION du COMITE

Séance du 22 décembre 2010

Délib 2010/13 (Comité du 22 décembre 2010)



Le 22 décembre 2010, sur convocation du 16 décembre 2010, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session extraordinaire à 14 h 30, au siège du syndicat intercommunal, 78 avenue Jacques Cœur à POITIERS, sous la Présidence de M. LEPERCQ, Président.

Membres en exercice : 538

Quorum : n'a pas été atteint lors de la première réunion du 14 décembre 2010, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

179 délégués étaient présents ; aucun pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

2 - AFFECTATION DES DIVIDENDES DE SOREGIES- DELIBERATION

M. Roland COMBEAUD, secrétaire précise que le SIEEDV actionnaire à 83,3 % de SOREGIES peut percevoir des dividendes sur décision de l'assemblée générale de SOREGIES. Lors la dernière assemblée générale des actionnaires de SOREGIES en date du 25 juin 2010, il a été décidé l'attribution de dividendes suite aux résultats constatés sur l'exercice 2009.

Le montant des dividendes revenant au SIEEDV s'élève à 287 250 €.

Le comité, dans sa séance du 8 juin 2010, a décidé d'affecter le montant des dividendes au « fonds de réserve aléas exceptionnels » sous la forme d'un compte courant d'associés constitué dans les comptes de SOREGIES.

«...»

Le Comité, à l'unanimité :

- affecte les dividendes 2009 au fonds de réserve,
- approuve la décision modificative correspondante,

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
761 « Produits de participations » (dividendes)	+ 287 250,00 €	
023 « Virement à la section d'investissement »		+ 287 250,00 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
021 « Virement de la section de fonctionnement »	+ 287 250,00 €	
266 « Autres formes de participation »		+ 287 250,00 €

Décision modificative budgétaire n° 3

Pour extrait conforme,
Le Président,



André LEPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 décembre 2020

Publication ou notification le 5 janvier 2021.